



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2020-382

Version PDF

Ottawa, le 27 novembre 2020

Dossier public : 1011-NOC2020-0382

Appel de demandes de renouvellement de licences

Présentation de demandes de renouvellement de licences de radiodiffusion de stations de radio qui expirent le 31 août 2021

1. Le Conseil demande aux titulaires qui figurent à l'annexe du présent avis de soumettre les demandes de renouvellement de leurs licences de radiodiffusion qui expirent le 31 août 2021. Les titulaires doivent déposer leurs demandes de renouvellement **au plus tard le 11 janvier 2021**.
2. Les titulaires qui ne désirent pas renouveler leurs licences au-delà de la date d'expiration indiquée dans le présent avis doivent en aviser le Conseil par écrit **au plus tard le 11 janvier 2021**.
3. Le présent appel de demandes est conforme aux procédures annoncées dans *Nouveaux processus de demande de renouvellement de licence*, bulletin d'information de radiodiffusion CRTC 2015-116, 31 mars 2015 (bulletin d'information de radiodiffusion 2015-116).
4. Le Conseil traitera les demandes de renouvellement de licences en vertu des règles pour les demandes énoncées dans la partie 1 des *Règles de pratique et de procédure du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes*. Toutefois, dans les cas où le Conseil le juge approprié, les demandes de renouvellement peuvent être publiées dans un avis de consultation.
5. Les personnes intéressées auront l'occasion de formuler des observations à l'égard des demandes de renouvellement une fois celles-ci publiées sur le site Web du Conseil.

Procédure de dépôt

6. Les titulaires doivent présenter leurs demandes de renouvellement en ligne en remplissant la [Page couverture et le formulaire en ligne en radiodiffusion](#) au moyen du système sécurisé Mon compte CRTC ([cléGC](#) ou [partenaires de connexion](#)). Il est possible de voir un exemple du formulaire de demande sur la page web [Radio – Renouvellement – Formulaire 310](#). Les titulaires ayant des questions concernant les formulaires de demandes peuvent s'adresser à un spécialiste du Conseil au 1-866-781-1911.

Rappels

7. Tel qu'énoncé dans le bulletin d'information de radiodiffusion 2015-116, les titulaires de radio qui souhaitent apporter des modifications à leurs licences ou des modifications techniques doivent déposer une demande distincte de la demande de renouvellement de licence.
8. L'article 32 de la *Loi sur la radiodiffusion* prévoit que quiconque exploite une entreprise de radiodiffusion sans détenir une licence de radiodiffusion, ou sans y être autorisé en vertu d'une exemption valide, commet une infraction. Toute omission de déposer une demande de renouvellement d'ici la date précisée dans cet avis pourrait conduire à l'expiration de la licence et subséquemment priver le titulaire de l'autorisation d'exploiter une entreprise de radiodiffusion.

Secrétaire général

Annexe à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2020-382

Stations de radio dont les licences de radiodiffusion expireront le 31 août 2021

Stations de radio commerciale

Titulaire	Indicatif d'appel et localité
Intercity Broadcasting Network Inc.	CKFG-FM Toronto (Ontario)
Radio Diffusion Sorel-Tracy inc.	CJSO-FM Sorel (Québec)

Radio (formule spécialisée à caractère religieux)

Titulaire	Indicatif d'appel et localité
Hope FM Ministries Limited	CINU-FM Truro (Nouvelle-Écosse)
Native Evangelical Fellowship of Canada, Inc.	CJTL-FM Pickle Lake (Ontario) et son émetteur CJTL-FM-1 Thunder Bay